



SERVICE DE GARDE



## Aux nouveaux parents de l'école Marc-Favreau

Si vous répondez OUI à l'une des questions suivantes, vous devez remplir une fiche d'inscription dès aujourd'hui.

**Est-ce que votre enfant prend l'autobus ?**



**Dîne-t-il à l'école ?**



**Reste-t-il au ?**

SERVICE DE GARDE



Il est maintenant aussi le temps de faire l'inscription de votre enfant aux services de garde et de dîner de l'école pour l'année 2023-2024. La période officielle d'inscription se déroule du 11 au 31 janvier 2023.

### **Important :**

- ❖ Si votre enfant change d'école en septembre, vous devrez vous présenter au service de garde de la nouvelle école pour y faire son inscription.
- ❖ Veuillez noter que si l'enfant est en garde partagée, les deux parents doivent procéder à l'inscription.
- ❖ Vous trouverez également le règlement du service de garde 2022-2023 à titre indicatif au site internet de l'école <https://marc-favreau.cssdm.gouv.qc.ca/services/service-de-garde/>
- ❖ Vous pouvez modifier votre inscription en tout le temps pour la rentrée avant le 20 août. Après cette date vous pouvez le faire avec 10 jours ouvrables d'avis.
- ❖ **Si vous avez des questions, voici les coordonnées pour nous rejoindre :**  
[mfavreau.sdg@cssdm.qc.ca](mailto:mfavreau.sdg@cssdm.qc.ca)

### **Comment choisir la fréquentation?**

#### **Service du dîner :**

Frais de surveillance 5 jours semaine 4.20\$ par jour  
Frais de surveillance 1-2 jours semaine 5.00\$ par jour

#### **Service de garde régulier :**

Enfants réguliers 1 à 5 jours fixes 8.95\$ par jour

#### **Journées pédagogiques :** (sans aucune fréquentation)

Vous voulez que votre enfant participe à une journée pédagogique ?  
Vous devez écrire "journées pédagogiques" sans cocher des journées.

Merci de votre collaboration.

Cordialement,

Jonathan Brodeur  
Directeur